

La démonstration agricole



Le Douron.

Un pré-bilan dont nous pouvons être fiers

Le premier Plan de lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PAV) touche à sa fin. Le pré-bilan montre à quel point sa mise en place a été une réussite sur notre territoire. Votre forte implication le laissait pressentir. Il est toujours plaisant de rappeler que l'année dernière, à la même époque, les acteurs du territoire ont reçu les félicitations du comité de pilotage régional. Cette reconnaissance doit être un moteur à la poursuite de la mobilisation. Le bilan de cette troisième année met en évidence que nous avons déjà atteint, sur la campagne 2013-2014, un peu plus des deux tiers des objectifs fixés sur la campagne 2014-2015. Vous êtes une très large majorité à respecter vos engagements. Rappelons que ce projet de territoire repose avant tout sur une logique collective et que c'est par le cumul des bonnes pratiques individuelles que nous obtiendrons des résultats.

Des résultats, il y en a déjà, ils vous sont présentés en page suivante. Nous le savons tous, ces progrès nous mènent sur le bon chemin mais ne permettent pas encore de limiter suffisamment les proliférations algales. Après deux années

de très faibles échouages, l'été 2015 nous a rappelé à quel point l'anse de Locquirec est propice au développement des algues vertes.

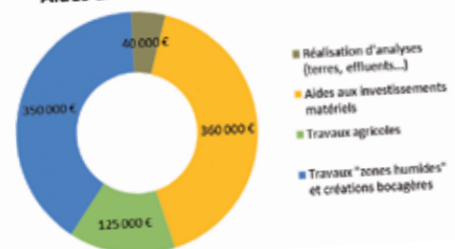
Poursuivre ensemble les démarches entreprises

Sans surprise, il est nécessaire de maintenir la mobilisation de tous les acteurs et ainsi poursuivre la démonstration que nous effectuons tous ensemble.

La lutte contre les algues vertes ne s'arrête pas là. Les ministères de l'agriculture et de l'environnement viennent de décider qu'un PAV 2 sera décliné sur la période 2017-2021, avec 2016 comme année de transition. La campagne 2015-2016 permettra à tous de confirmer l'atteinte des engagements pris. Elle aura également pour objectif de préparer la programmation suivante. Comme précédemment, ce second plan d'actions sera bâti dans une logique de co-construction avec les acteurs du territoire, en premier lieu les agriculteurs. Vous serez donc étroitement associés à la réflexion tant individuellement que collectivement.

Depuis 2013, au-delà des conseils individuels, de l'animation collective via les marchés passés avec la Chambre d'agriculture et le Cedapa (démonstrations, expérimentations, thématique de l'herbe) et de l'animation foncière, de nombreuses aides sont au cœur de ce premier plan d'actions. Ainsi, les agriculteurs engagés dans la démarche ont bénéficié de près de 900 000 euros d'aides, **soit en moyenne plus de 10 000 € par exploitation.**

Aides directes aux agriculteurs engagés

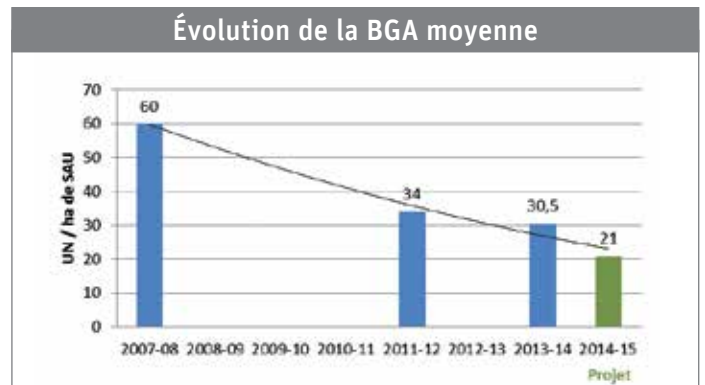


Les bons résultats agricoles...

Quelques agriculteurs nous ont rejoints cette année permettant ainsi d'atteindre quasiment 75 % de la surface agricole du territoire rattachée à un contrat d'engagement individuel. Leur adhésion conforte les gains amenés par les projets des premiers engagés.

Le bilan annuel transmis aux membres du comité de pilotage régional s'appuie sur les données acquises lors des suivis individuels de la campagne 2013-2014. Les résultats montrent que nous sommes sur la bonne voie. La grande majorité des agriculteurs a amélioré ses résultats sur la Balance Globale Azote.

Attention, quelques-uns n'ont pas encore atteint leurs objectifs; il sera nécessaire de le faire pour ne pas aller à l'encontre de la majorité et ne pas nuire aux efforts collectifs.



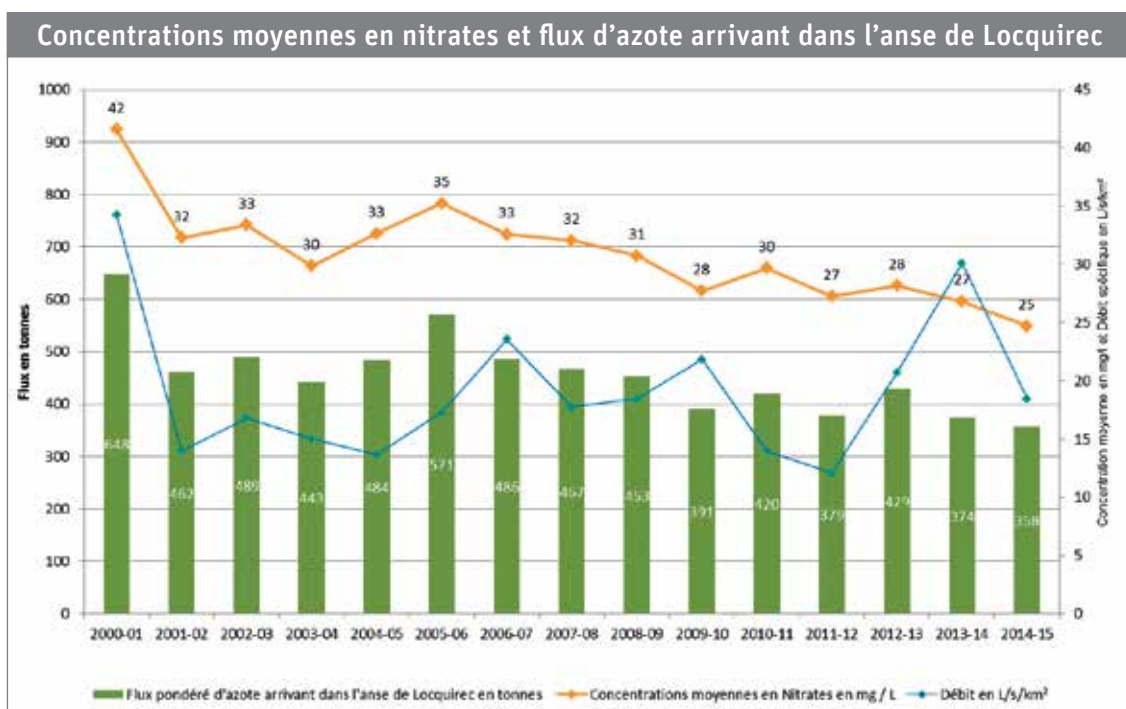
En moyenne, la BGA diminue de 10 % par rapport à l'année de diagnostic qui portait sur la campagne 2011-2012 et de près de 50 % par rapport à 2007-2008, année de référence pour la détermination des objectifs du PAV.

... se répercutent sur les teneurs en nitrates dans le Douron...

Ce résultat encourageant se répercute sur la qualité de l'eau et sur les quantités d'azote arrivant dans l'anse de Locquirec. Le graphique ci-dessous fait état des évolutions des concentrations en nitrates (en orange) dans le Douron depuis 2000. Les bâtonnets verts représentent les quantités d'azote arrivant dans l'anse de Locquirec. Ils sont le

résultat de la multiplication des débits par les concentrations.

En concentration comme en quantité la tendance est la même: la baisse est évidente! La quantité d'azote arrivant dans l'anse de Locquirec est réduite de plus de 20% par rapport à l'année de référence 2007-2008.



... ce qui encourage à confirmer et à poursuivre l'optimisation agro-environnementale de vos pratiques!

Le SMT travaille sur le foncier !

Dans le cadre du PAV, le SMT vous propose de travailler sur la thématique du foncier agricole. En effet, le regroupement du parcellaire autour des sièges est considéré comme l'un des principaux leviers pour parvenir aux objectifs de réduction de fuites d'azote sur le bassin versant du Douron.

Des échanges amiables

Depuis 2013, des échanges amiables ont pu être concrétisés afin de regrouper les parcellaires autour des bâtiments d'élevages et d'augmenter l'accessibilité au pâturage des troupeaux. Ainsi, 30 hectares (permettant une optimisation du parcellaire sur un peu plus de 130 hectares) ont à ce jour été échangés sur le bassin versant du Douron, grâce au concours du service « foncier » de la chambre d'agriculture, financé à hauteur de 60 000 euros pour l'animation et la concrétisation des dossiers.

Le SMT impliqué dans un dossier de préemption SAFER en 2015

Lors du comité technique SAFER de début 2015, plusieurs services institutionnels représentés ont souhaité connaître l'avis du SMT concernant la réattribution de parcelles incluses dans le périmètre du territoire « Algues vertes ». Après réflexion, le SMT s'est investi pour proposer plusieurs scénarios de réattribution des parcelles en question. Cette démarche, réalisée en concertation avec la profession agricole, a débouché sur un accord de principe de la part de l'ensemble des bénéficiaires, qui a été validé par le comité technique SAFER du 22 septembre 2015.

Ce travail a été réalisé en suivant les logiques des priorités actuelles d'attribution foncière à savoir en premier lieu l'installation. Secondairement, l'approche visait d'une part, à considérer la logique de quartier et, d'autre part, à conforter les projets des exploitations engagées dans le PAV.

Il aurait été plus confortable de réaliser ce travail dans le cadre d'une réflexion menée au sein d'un comité technique foncier local. Comme évoqué dans le plan d'actions du PAV, les acteurs du territoire (notamment les historiques de la thématique foncière) y seraient associés. Le rôle de ce comité serait d'élaborer des règles locales partagées en vue d'émettre un avis quant à l'attribution du parcellaire avec parfois, si le contexte s'y prête, l'émission de demandes de mise en réserve temporaire afin de faciliter le regroupement parcellaire autour de vos sièges d'exploitation. La mise en place d'un tel dispositif dépendra de l'existence d'une volonté locale commune.

Contact

Maxime Salaün,
technicien agricole référent foncier
02 98 15 15 24 ou
m.salaun.smt.morlaix@gmail.com



Chou cousu ne jaunit plus !

Chou cousu ne jaunit plus !

À l'écoute des producteurs de légumes, le SMT a organisé avec la chambre d'agriculture une démonstration mettant en scène une machine capable de coudre les choux. Cette innovation belge, et ce n'est pas une blague, a des vertus tant économiques qu'écologiques !

La technique développée permet un gain en productivité en évitant le jaunissement de la pomme en s'affranchissant de l'apport d'azote régulièrement pratiqué à cet effet. Les feuilles ont été cousues avec une machine travaillant sur deux rangs. Le rythme est de 3 hectares par jour avec le modèle en quatre rangs. Trois semaines plus tard, la récolte s'en trouve grandement facilitée.



En savoir plus :

Le Paysan Breton N° 3133 de la semaine du 13 au 19 novembre 2015 consacre sa première page et un article fourni sur cette démonstration.



Les pompes de prairies, une alternative efficace à l'abreuvement direct

La réglementation proscrit le libre accès des troupeaux pour s'abreuver dans les cours d'eau. Des solutions alternatives existent et vous êtes de plus en plus nombreux à les mettre en place.

L'abreuvement direct des troupeaux au cours d'eau entraîne diverses perturbations au niveau des rivières et des risques pour la santé des troupeaux. En effet, la destruction des berges provoque la libération de sédiments et ces derniers en colmatant le fond de la rivière nuisent au développement de la faune nourricière des poissons. Par ailleurs, les déjections animales qui gagnent les cours d'eau génèrent le développement de bactéries et autres toxines qui dégradent la qualité de l'eau et engendrent des risques de contamination des bêtes qui s'abreuvent en aval.

Le Syndicat mixte porte aujourd'hui la dynamique de suppression de ces zones d'abreuvement directes en proposant la mise à disposition de matériel alternatif de type pompe de prairie.

La pompe de prairie a fait des adeptes depuis 2013 avec 70 installations pour autant de sites d'abreuvement direct résorbés. Ce système, actionné directement par les bovins, est une installation idéale en conditions de dénivelé faible entre la prairie et le cours d'eau. Une pompe permet l'abreuvement d'un groupe de 10 à 15 bovins. Certains agriculteurs utilisent ce système depuis une dizaine d'années, tel Jean-Noël Philippe, agriculteur à Plouégat-Guerrand, très satisfait du procédé: « J'ai totalement adopté ce système

de pompe de prairie pour une parcelle possédant une contrainte importante d'accès des animaux à la rivière. La pompe ne nécessite pas d'entretien particulier, un changement de la membrane peut arriver. Les animaux en ont vite compris l'utilisation du levier pour appeler l'eau qui arrive dans un bol ». Jean-Marie Baron, agriculteur à Plouégat-Guerrand, vient d'installer une pompe de prairie et met en avant qu'« avec cette installation je vais maximiser le pâturage tout en préservant la qualité du cours d'eau... En plus, je vais gagner deux heures de travail par semaine ! ».

Vous souhaitez acquérir ce type de système d'abreuvement ou bénéficier de conseils sur l'abreuvement dans vos parcelles ?
Le technicien rivières intervient gratuitement pour vous guider.

Il est joignable au
02 98 15 15 19 ou au **06 81 58 42 64**
e-mail : riviere.smt.morlaix@gmail.fr



Pour rappel, le SMT a un site internet depuis plusieurs mois.

Vous y trouverez de nombreuses informations.

www.syndicat-tregor.fr



Directeur de la publication : Guy Pennec

N° ISSN : 2425 - 567X • Publication gratuite éditée à 250 exemplaires par le Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Tregor et du Pays de Morlaix
Place O. Krébel • CS60999 • 29679 Morlaix Cedex • Tél. 02 98 15 15 15
Fax 02 98 15 15 20 • E-mail : contact@syndicat-tregor.fr

